



Crédit à la consommation après décès

Par **mamyjo1949**, le **01/03/2010 à 14:39**

Bonjour,
Mon père est décédé le 4 février dernier il a un crédit cofinaga à son nom solde environ 335 €. J'ai envoyé un certificat de décès et la personne que j'ai eu au tél m'a dit que si il n'y avait pas de succession on n'aurait rien à payer c'est vrai mes parents n'ont aucun bien de valeur. Nous sommes 5 enfants maman est toujours de ce monde. (la reversion de la pension de papa devra être environ 750 €) maman touche 300 € par mois
La semaine passée maman a reçu le relevé mensuel pour payer 25 € environ
j'ai appelé et la personne que j'ai eu au fil m'a dit que les héritiers devaient payer rncar papa n'a pas pris d'assurance.
Nous les enfants nous allons payer les frais d'obsèques de papa mais le reste ni maman ni nous sommes d'accord pour payer ce crédit
Pouvez-vous nous dire si nous sommes obligés de payer ce crédit
Si la réponse est oui pouvons-nous rembourser petit à petit et non pas tout à la fois
Merci de votre réponse
Sincères salutations
Mamyjo 1949

Par **Marion2**, le **01/03/2010 à 17:40**

Bonjour,
Votre mère étant vivante, les enfants n'ont pas à rembourser ce crédit, en revanche, votre mère oui.
Cordialement.